

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2012**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf du mois de juin, le conseil municipal de la commune d'Orchaise, dûment convoqué le 21 juin 2012 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. CHARZAT Gérard, Maire.

Présents (13) : MM. CHARZAT, SLOVAK, ULMI, CHAMPION, POTTIER, BOULAY, DRONIOU, Mmes BOITELLE, DE CLERCQ, DOMBRE, ROGER, JOCARD, DAURON.

Absents (2) : MM. AURIOL, ROULLEAU.

Procurations (1) : M. AURIOL donne procuration à M. CHARZAT.

Secrétaire de séance : F. POTTIER.

Le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30. Lecture, approbation et signature du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2012.

DELIBERATION N° 40/2012**REPAS DU 14 JUILLET**

Le Maire rappelle la décision d'offrir chaque année le repas champêtre du 14 juillet aux sapeurs pompiers d'Orchaise, aux musiciens de la fanfare et aux employés communaux.
Le conseil accepte comme les années passées.

14 VOIX POUR**0 VOIX CONTRE****0 ABSTENTION****DELIBERATION N° 41/2012****TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Le Maire rappelle au conseil sa délibération n° 6/2009 prise en séance du 30 janvier 2009 fixant les taux de promotion pour les avancements de grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs et techniques territoriaux. Un agent étant rédacteur et bénéficiant d'un avancement au grade de rédacteur principal, il est nécessaire de fixer les taux de promotion pour ce cadre d'emploi.

Le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre départemental de gestion a émis un avis favorable le 8 juin 2012 à la proposition de taux de 100 %.

Le conseil décide de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Rédacteur → Rédacteur principal : taux 100 %**Rédacteur principal → Rédacteur chef : taux 100 %****14 VOIX POUR****0 VOIX CONTRE****0 ABSTENTION**

DELIBERATION N° 42/2012

INCORPORATION DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Maire informe le conseil que M. BOITELLE Michel cède à titre gratuit à la commune sa parcelle ZC 322 d'une superficie de 80 m² et de 2 m de largeur située chemin des grands auvernats. Il informe que la commune possède une parcelle contiguë ZC 321 de 2 m de largeur destinée à l'accès de deux terrains communaux (ZC 318-325 et ZC 319-326). L'acceptation de cette cession permettrait l'élargissement du chemin d'accès à ces terrains.

D'autre part, le Maire informe qu'il est nécessaire de classer ces parcelles dans le domaine public communal puisque destinées dans le futur pour un chemin de desserte. Une enquête publique préalable à ce classement n'est pas nécessaire car il ne remet pas en cause la desserte et la circulation assurées par la parcelle.

Le conseil (Mme BOITELLE ne prend pas part au vote) :

- **approuve l'acquisition par la commune, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'une surface de 80 m² cadastrée ZC 322 située chemin des grands auvernats,**
- **charge M. HEME de LACOTTE, Notaire à Herbault, de régulariser cette acquisition et dit que les frais liés à cette opération seront à la charge de la commune,**
- **constate l'affectation des parcelles ZC 322 (cédée) et ZC 321 (communale) à l'usage direct du public et prononce son classement dans le domaine public communal,**
- **autorise le Maire à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à cette acquisition et ce classement.**

13 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

DELIBERATION N° 43/2012

REDEVANCE 2012 FRANCE TELECOM

Le conseil fixe la redevance 2012 d'occupation du domaine public routier par France Télécom à 1 111,58 € (soit 9,614 km d'artères de communication en sous-sol à 38,68 €, 14,341 km d'artères de communication en aérien à 51,58 €).

14 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

DELIBERATION N° 44/2012

REDEVANCE 2012 ERDF

Le conseil fixe la redevance 2012 d'occupation du domaine public routier par ERDF à 189 € soit une revalorisation de 2,85 % par rapport à 2011.

14 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

DELIBERATION N° 45/2012

RAPPORT 2011 DU S.I.A.E.P. *Rapport distribué aux conseillers par mél le 26 juin.*

J-L. SLOVAK explique et commente le rapport adopté par le conseil syndical le 26 juin 2012.

Le conseil émet un avis favorable sur le rapport annuel 2011 du service de l'eau établi par le SIAEP d'orchaise-molineuf-santenay.

14 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

DELIBERATION N° 46/2012

RAPPORT 2011 DU SERVICE ASSAINISSEMENT *Rapport distribué aux conseillers par mél le 26 juin.*

J-L. SLOVAK explique et commente le rapport en précisant que c'est le dernier établi par la commune puisque la compétence assainissement a été transférée à Agglopolys pour 2012.

Le conseil émet un avis favorable sur le rapport annuel 2012 du service de l'assainissement.

14 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

DELIBERATION N° 47/2012

DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT DE LA CISSE

Jean-Louis SLOVAK expose au conseil que Mickaël BOULAY a été désigné délégué suppléant le 27 janvier 2012 au nouveau syndicat de la Cisse et qu'il souhaite être remplacé. Il informe que M. DRONIOU Joël est candidat.

Le conseil désigne M. DRONIOU Joël en qualité de délégué suppléant au syndicat mixte du bassin de la Cisse et de ses affluents.

14 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

DELIBERATION N° 48/2012

MODIFICATIONS DE COMITES CONSULTATIFS

Le Maire informe le conseil que Mme SAUVETRE Marie-Laure déménage de la commune le 1^{er} juillet et qu'elle ne peut plus faire partie des membres hors conseil des comités consultatifs.

Le conseil modifie la composition des comités consultatifs "finances" et "fêtes-cérémonies-sports" en enlevant Mme SAUVETRE.

Mme SAUVETRE démissionne également de la commission des impôts directs. La commission ne peut être recomposée qu'à partir de 3 changements.

Mme SAUVETRE démissionne également de la commission chargée de la révision de la liste électorale. Son mandat se termine le 31 août 2012.

14 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

**ETAT DES DECISIONS DU MAIRE PRISES
EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,
 Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le Maire
 en vertu de ses délégations accordées par délibération n° 135/2010 en date du 24/09/2010
 et n° 49/2010 en date du 05/11/2010,
 Le conseil prend note des décisions suivantes :

DELIVRANCE DES CONCESSIONS AU CIMETIERE :

- renouvellement concession AC 284 : LAMBERT Françoise
- renouvellement concession AC 199 : COCHEREAU Françoise
- concession NC 495 : GROISIL Jean-Marc
- case de columbarium : BOITELLE Noëlline, DESBOUGES Cédric, CHAPUT Pierre

AFFAIRES DIVERSES

- **Le Maire** informe que la viabilisation du chemin des grands auvernats doit débuter avec les travaux d'extension du réseau électrique par le SIDELC et Agglopolys profitera de l'ouverture des tranchées pour passer le réseau assainissement.
- **N. BOITELLE :**
 - o informe d'une réunion de la commission "action sociale" mardi 3 juillet à 18 h 00.
 - o Rend compte du dernier conseil d'école.
- **P. ULMI** informe que la réfection des douches des vestiaires du stade va être effectuée par un joueur du club. La commune aura la charge d'achat de la faïence.
- **S. JOCARD** rend compte de la dernière réunion de Val Eco.
- **F. DOMBRE** informe que la première visite des maisons fleuries est faite.
- **J-L. SLOVAK** informe que la plaque de signalisation sur le mur au dessus du n° 25 grande rue a été reposée après restauration.

La séance est levée à 22 h 15. **PROCHAIN CONSEIL : vendredi 20 juillet 2012**

Le Président de séance
Gérard CHARZAT



Le Secrétaire de séance
F. POTTIER

Les membres du conseil municipal,

SLOVAK Jean-Louis	BOITELLE Noëlline	ULMI Patrice	AURIOL Jean-Marc
CHAMPION Thierry	DRONIOU Joël	JOCARD Sylvie	DOMBRE Françoise
DE CLERCQ Nadège	ROGER Patricia	DAURON Evelyne	BOULAY Mickaël
ROULLEAU Eric			